

PLAN PARTICULIER D'AFFECTATION DU SOL (PPAS) STADE EDMOND MACTENS À MOLENBEEK

Le périmètre du PPAS "Stade Machtens" est situé dans le quartier nommé "Nouveau Molenbeek", entre le boulevard Louis Mettwie et la rue Van Kalk, dans un secteur où il convient de protéger le caractère résidentiel et la qualité de vie.

Bien que la zone couverte par le Plan Particulier d'Affectation du Sol se compose de plusieurs parties très différentes tant au niveau des occupations que des caractéristiques bâties, la fonction la plus représentée sur ce périmètre est liée à la présence de grands équipements sportifs qui en font une zone de loisirs privilégiée.

Le stade de football, archétype de l'espace sportif, correspond, par sa construction sociale et symbolique, à un haut lieu des liens forts entre sport et aménagement urbain.

Le PPAS a pour but de modifier les implantations d'un PPAS existant qui ne garantissait pas de bonnes conditions d'habitabilité. De plus, afin de pouvoir accueillir des équipes de première division, dans un avenir proche, le stade doit voir une augmentation de sa capacité, ce qui doit passer par la création d'une nouvelle tribune.

Le PPAS vise ainsi à apporter une réponse juridique et urbanistique au regard des prescriptions régissant les "zones d'équipement d'intérêt collectif" du PRAS.

Les objectifs essentiels qui ont été poursuivis dans sa mise au point sont les suivants :

- Garantir une mixité et une harmonie des fonctions urbaines
- Améliorer les conditions d'habitabilité des logements futurs
- Augmenter les espaces non bâtis entre les immeubles
- Le stade et ses infrastructures sportives doivent répondre à une série de normes
- Rendre possibles d'autres utilisations que celle unique de regarder un match
- Encourager le développement durable notamment dans les nouvelles constructions

Le plan d'affectations garantit une bonne mixité fonctionnelle du site tout en pérennisant les activités déjà existantes.

Une zone de logements ceinture l'îlot avec des gabarits adaptés qui visent à intégrer les nouvelles constructions aux typologies de bâti existant. La fonction sportive est assurée en intérieur d'îlot avec des mesures limitant le type d'activités acceptables et en recommandant un travail de végétalisation des bâtiments. Une zone administrative assure aussi des fonctions annexes aux activités sportives et la possibilité de créer des bureaux.

Les prescriptions permettent d'introduire la performance énergétique dans les nouvelles constructions et les rénovations, elles permettent en outre d'assurer un caractère d'agrément aux abords des bâtiments et garantissent la préservation des espaces verts de l'îlot qui donnent à l'ensemble l'esprit d'un parc sportif et verdoyant.



1928

Références

Maître de l'Ouvrage: Administration communale de Molenbeek-Saint-Jean
Etat d'avancement: Approbation par le Collège des Bourgmestre et Echevins (2009)

planification
mobilité
environnement
espace public